DÉPARTEMENT
de
HAUTE-GARONNE

DISTRICT
de

COMMUNE
de

T A B L E A U

Des pertes éprouvées par les contribuables de pendant l'année 17 , par l'effet des grêles ; gelées ; inondations , incendies , &c.

DATE de l'accident & du procès-verbal de vérification.	NOM Du Citoyen qui réclame.	NOMBRE de ses Enfans.	AGE desdits Enfans.	CONTRIBUTION foncière.	CONTRIBUTION mobilière.	PATENTE.	TOTAL des contributions.	SECOURS provisoires payés par le Département.	MONTANT Du secours définitif dû, eu égard aux contributions.	MONTANT Du secours définitif dû, à raison des Enfans.	TOTAL. Du secours qui doit être accordé par le Corps Législatif.